



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

CABINET

Basse-Terre, le 6 avril 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet : contrôle des mesures durant de confinement renforcé durant le week-end pascal.

Le nombre d'infractions aux mesures de confinement est en augmentation. C'est le signe d'un relâchement dans les comportements individuels qui peut nous conduire à un drame collectif.

Le week-end pascal est traditionnellement l'occasion de se réunir en famille ou entre voisins et de se déplacer pour ce moment de détente, de convivialité et de spiritualité. Le risque est très élevé que les possibilités de propagation du virus augmentent fortement par ces déplacements qui pourraient être totalement contre-productifs et mortifères compte tenu de la courbe épidémiologique.

Il est de notre responsabilité de tout faire pour assurer la protection de la population.

Votre concours m'est précieux pour assurer le contrôle du respect de ces mesures et accompagner chaque foyer en cas de difficultés. Conformément à vos propositions lors du comité de suivi du mercredi 1<sup>er</sup> avril, je sollicite le concours effectif de vos polices municipales. Celles-ci peuvent en effet verbaliser le non-respect des mesures de confinement strict (quatorzaine) conformément aux articles L3136-1 du Code de la santé publique et L511-1 du Code de la sécurité intérieure, notamment en perspectives du et durant le week-end pascal, pour lequel j'instaurerai un couvre-feu généralisé du samedi 11 avril 2020 à 14 heures au mardi 14 avril à 7 heures.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos collaborateurs au service de vos administrés.

Copie : DDSP + COMGEND

Philippe GUSTIN